



Dois je payer un preavis sur un bien en vente

Par **antoine27**, le **19/11/2013** à **20:58**

bonjour

j'ai quitté le domicile conjugal en commun accord .nous avons une maison en location .mon épouse a également quitté le logement sans préavis .j'ai donné mes 3 mois de préavis .la maison est vide .ma propriétaire ne veut pas relouer elle met en vente .quels sont mes droits dois je payer jusqu'au bout du préavis .

merci

Par **Lag0**, le **20/11/2013** à **08:19**

Bonjour,

Oui, le locataire est redevable du loyer et des charges durant tout le préavis si c'est lui qui a donné congé. Et ceci, même s'il rend les clés avant.

Il n'y a qu'en cas de relocation que cette obligation s'éteint.

Votre propriétaire n'a aucune obligation de relouer au plus tôt ni même de relouer tout court...

Par **antoine27**, le **20/11/2013** à **19:27**

merci bien